



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE MER
SESSION 2022**

Le SGAMI sud-ouest organise au titre de l'année 2022 un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer pour la **Préfecture de la Vienne**.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date limite de dépôt de candidatures dossier d'inscription papier disponibles sur le site : www.interieur.gouv.fr <i>Rubrique : Le ministère recrute / Filière administrative / les recrutements / adjoints administratifs / les recrutements ouverts</i>	<u>Vendredi 13 mai 2022 :</u> → incriptions par voie postale - cachet de la poste faisant foi.
Sélection des dossiers	Du 23 au 31 mai 2022
Entretien oral	À compter du 20 juin 2022
Affectation	A compter du 1er septembre 2022

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques (pour les communautaires, dans l'État dont ils sont ressortissants)
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions
- Être en position régulière vis-à-vis du service national ;

Les dossiers de candidature sont à retourner, à l'adresse suivante au plus tard le vendredi 13 mai 2022, cachet de la poste faisant foi :

Préfecture de la Vienne
SGC/RH/BFR/NR
7 Place Aristide Briand - 86021 POITIERS

Tout dossier parvenu en dehors des délais sera rejeté.

A l'issue de la phase d'admission, la commission établira la liste des candidats déclarés admis en liste principale et la liste de ceux inscrits sur la liste complémentaire.

Les affectations dépendront des vœux et du classement des lauréats.

Les candidats recrutés seront stagiaires durant une année et titularisés sous réserve d'un avis favorable de leur service.

Il vous est vivement conseillé de prendre contact avec le service recrutement du SGAMI sud-ouest par téléphone si vous ne recevez pas vos différentes convocations à ce concours dans les délais impartis.
L'Administration ne sera pas tenue responsable en cas de non réception des convocations par vos soins.

Bordeaux, le 21 AVR, 2022

Pour le préfet délégué pour la défense et
la sécurité et par délégation,

Le Secrétaire Général Adjoint,

Didier RIBEYROLLE